



Une lettre d'information pour quoi faire?

- Pour regrouper l'information
- Pour faire connaître : actualités, dossiers, actions, positions, propositions...
- Pour donner une vision d'ensemble du réseau eau de FNE à différentes échelles territoriales
- Pour créer du lien et fédérer

Pour donner votre avis, proposer une actu sur l'action de votre association dans le domaine de l'eau : contactez a.carlot@fne-midipyrenees.fr ou 05 34 31 97 47

> EN MIDI-PYRENEES

Nature Midi-Pyrénées : 20 ans de gestion d'un méandre de Garonne

Le 4 octobre dernier, Nature Midi-Pyrénées organisait une journée de retours sur plus de 20 ans de gestion du site du Ramier de Bigorre (Merville, 31).

Le méandre du Ramier de Bigorre, d'une superficie totale de 65 hectares, est situé sur le corridor de la Garonne moyenne, dite débordante. Les 33 ha de Domaine Public Fluvial (DPF) gérés par Nature Midi-Pyrénées, comprennent une mosaïque d'habitats fluviaux qui a justifié la protection par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope en 1993. Au sein du DPF, les milieux présents sont variés et représentatifs de l'écosystème fluvial de ce tronçon de Garonne avec des milieux aquatiques, une majorité des zones humides ainsi que des milieux peu inondables. Aux boisements de peupliers en berges succèdent la frênaie-ormaie où localement de vieux peupliers noirs abondent, faisant du Ramier de Bigorre un site essentiellement boisé. Il compte également des zones ouvertes avec une prairie et des plages de galets, ce qui fait sa richesse. Enfin, la présence de trois bras morts, formés successivement, participe à l'inondabilité du site.

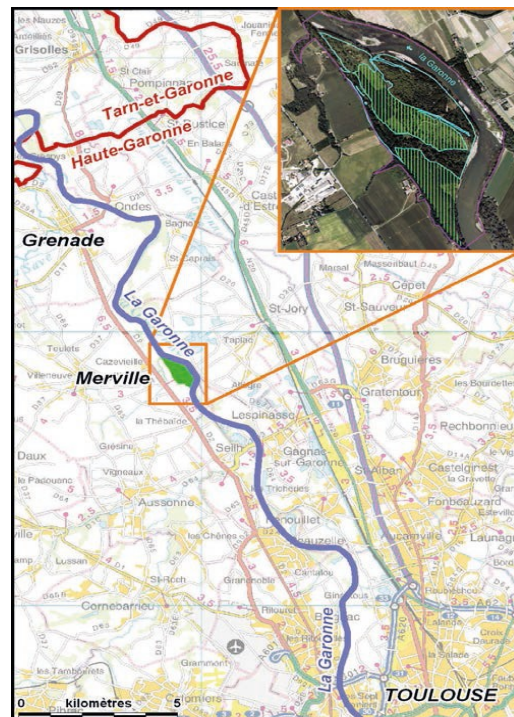
A lire : [le cahier technique "retour d'expérience" de la gestion sur 20 ans \(1990-2010\) du Ramier de Bigorre](#)

L'après-midi a été l'occasion d'aborder l'ensemble des projets en cours sur la Garonne :

> **La Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATeZH) de la Garonne** (Nature Midi-Pyrénées). [En savoir +](#)

> **Grand Parc Garonne** (Communauté Urbaine du Grand Toulouse). [En savoir +](#)

> **Territoires Fluviaux Européens : "Quel projet de gestion durable pour la Garonne débordante ?"** (SMEAG). [En savoir +](#)



Ces Toulousains qui veulent relancer le transport fluvial dans la région

En 2013, Toulouse accueillera la Conférence mondiale des canaux. L'occasion de relancer le transport fluvial dans le Grand Sud ? C'est ce que souhaite le Réseau fluvial toulousain. Créé en 2010, ce collectif de pros et d'usagers revendique «80 adhérents» et veut aujourd'hui promouvoir l'alternative qu'offrent les voies navigables au «tout camion». ([La dépêche - 29/10/2012](#))

Barrage sur le Tescou (81) : une chaîne humaine pour la zone humide et la préparation au combat juridique

Le 7 octobre, la journée de mobilisation organisée par le collectif « pour la sauvegarde de la zone humide du Testet » (menacée de destruction par le projet de barrage) a mobilisé environ 150 personnes sur le site. Les participants ont pu faire entendre leur opposition au projet mené par le conseil général du Tarn avec la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG). La journée a été clôturée par une chaîne humaine. ([La dépêche – 08/10/2012](#))



VIDEOS
de la mobilisation sur le site de France 3 et sur le site du Collectif de sauvegarde de la zone humide.

Retrouvez également les contributions écrites à l'enquête publique des associations de protection de la nature ICI.

En décembre, l'enquête publique était suivie d'un avis positif. En 2013, la préfète prendra un arrêté pour lancer le projet mais des recours devant le tribunal administratif pourrait retarder la procédure de ce barrage qualifié par certains de Notre-Dame des Landes du Tarn. ([La dépêche - 14/12/2012](#))

Eau et agriculture : quelques bonnes pratiques pour protéger la ressource en eau

Le 11 octobre dernier FNE Midi-Pyrénées organisait une journée technique pour parler de la problématique eau & agriculture. Cette journée s'inscrivait plus particulièrement dans le contexte des captages prioritaires Grenelle (reconquête d'une bonne qualité de l'eau brute, c'est-à-dire avant traitement, afin de réduire les coûts de potabilisation). La matinée fut consacrée à un temps d'échanges entre les représentants APNE et bio qui suivent les démarches captages grenelle sur leur territoire et l'Agence de l'eau Adour Garonne et les services de l'Etat (DREAL et DRAAF). L'après-midi a permis, au travers d'interventions et de la visite d'une exploitation, d'illustrer des pratiques agricoles qui respectent les ressources en eau : agriculture biologique, agroforesterie, travail sous-couvertés végétaux, utilisation du bois raméal fragmenté, allongement des rotations...

Une vingtaine de participants sur la journée (APNE, réseaux bio, agriculteurs, services de l'Etat, animateurs de captages grenelle).



> EN ADOUR-GARONNE

PREPARER le futur SDAGE 2016-2021 : 1ère consultation du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013



Cette consultation porte sur la "synthèse provisoire des questions importantes" qui se posent au niveau des bassins pour la gestion de l'eau, ainsi que sur le "calendrier et le programme de travail" qui précise les modalités d'élaboration ou de mise à jour du SDAGE. Un questionnaire guidé est destiné au grand public, les partenaires institutionnels ont un espace dédié où ils peuvent poster leur contribution libre (codes envoyés par courrier par l'AEAG). [ACCEDER A LA CONSULTATION.](#)

Zone Vulnérable nitrates Adour-Garonne : nouvelle délimitation arrêté le 31 décembre 2012

L'évolution de la carte de la zone vulnérable du bassin Adour-Garonne entre 2007 et 2012 est marquée par :

- un déclassement de 467 communes, au vu des teneurs en nitrates dans les eaux et des efforts faits par la profession agricole dans l'amélioration de leurs pratiques ;

- un classement de 490 communes nouvelles, en conformité avec le diagnostic de pollution des masses d'eau, d'ailleurs souvent concernées par le contentieux communautaire en cours. Il en résulte que la nouvelle carte est caractérisée par :

- une légère hausse du nombre de communes (+1%) et des surfaces (+2% surface agricole utile) classées en zone vulnérable,

- une baisse du nombre d'exploitations agricoles totales concernées (-3% toutes exploitations), avec une réorientation vers les secteurs céréaliers (baisse du nombre d'éleveurs concernés de 15%), cohérente avec la contribution prépondérante des grandes cultures sur le bassin Adour-Garonne.

Arrêté disponible ICI.

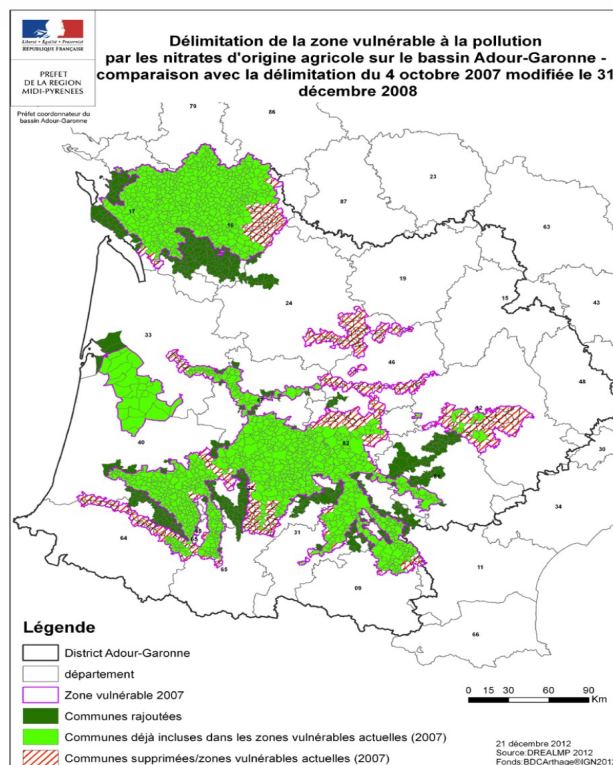
[Communiqué de presse du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne](#)

Classement des cours d'eau en Adour Garonne : 4 mois de consultation institutionnelle

Le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne organise une consultation réglementaire d'une durée de 4 mois portant sur le projet de classements des cours d'eau dans le bassin établi en application de l'article L.214-17 du code de l'environnement. La consultation est ouverte pour une période de 4 mois à compter de la date de signature du courrier de lancement de la concertation par le préfet coordonnateur de bassin. Les avis doivent être retournés avant le 02/02/2013.

[Site internet de la consultation institutionnelle.](#)

NB : cette consultation élargie à différentes parties prenantes n'inclut pas les APNE. Un courrier a été envoyé au Préfet coordonnateur de bassin sur ce point.



Lettre Eau n°61 Sommaire

Actualité :

Le Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau (SYRAH-CE) p.4
Retour en force des projets de retenues en Adour-Garonne : cas du barrage de Sivens sur le Tescou (Tarn) p.6

Dossiers :

Programmes des Agences de l'eau : au suivant ! p. 7
Focus sur le bassin : Adour-Garonne p.11
Focus sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse : p.12
Focus sur le bassin Artois-Picardie p.13
Focus sur le bassin Rhin-Meuse p.14
Focus sur le bassin Seine-Normandie 15

Point de vue :

Consultation du public 2012-2013 sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques : à vos questionnaires ! p.16

> AU NATIONAL (et au delà)**Réduction de l'utilisation des pesticides : où en est-on ?**

> 4 ans après la mise en place du plan Ecophyto 2018 (réduire de 50 l'utilisation des pesticides d'ici 2018, si possible), **Que Choisir ne mâche pas ses mots quant au bilan et parle d'échec** : « L'utilisation de produits phytosanitaires reste dramatiquement orientée à la hausse : + 2,6 % en 2011. On comprend que le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll ait parlé d'un « constat mitigé » en présentant le bilan d'étape. (...) En usage agricole, le recours aux insecticides et aux herbicides accuse une forte hausse, respectivement + 18 % et + 11 %. Seuls les fongicides sont en baisse de 5 %. La progression des désherbants est même la règle depuis 2008, et le glyphosate toujours en vedette : + 14,9 % en 2011. (...) Le seul élément positif, c'est le recours accru aux traitements alternatifs par biocontrôle (+ 22 %). » ([Que Choisir – 12/10/2012](#))

> Peut-on nourrir le monde sans pesticides? Après des enquêtes à charge sur Monsanto ou les pesticides, la journaliste militante Marie-Monique Robin a parcouru les continents pour témoigner des réussites de l'agroécologie (agroforesterie, agriculture biologique, couverture végétale permanente...) : "**Les Moissons du futur, Comment l'agroécologie peut nourrir le monde**" (disponible en DVD à partir du 24 octobre). ([Sciences et avenir /Le Nouvel Observateur - 10/10/2012](#))

> Les raisons de l'addiction française aux pesticides
Au troisième rang mondial derrière les Etats-Unis et le Japon, la France est une championne de la consommation de produits phytosanitaires en tous genres, herbicides en tête. Avec les Pays-Bas et la Belgique, elle forme le trio des pays européens les plus gourmands en pesticides rapporté à l'hectare cultivé. ([Le Monde - 27/10/2012](#))

**> le plan Ecophyto relancé par le ministère de l'agriculture :**

Le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll a affirmé son engagement pour une nouvelle étape dans le plan Ecophyto 2018. Ce dernier a pour objectif la réduction de 50 % de l'usage des pesticides à l'horizon 2018. Son bilan est médiocre à l'heure actuel.

Réorientation du plan Ecophyto en cinq volets :

- Favoriser une mobilisation accrue des acteurs en identifiant des objectifs et des moyens par bassins de production et types de cultures.
- Soutien de la lutte biologique et du biocontrôle (soutien aux PME productrices, initiation à ces techniques, facilitation des autorisations de mise sur le marché...).
- Fiscalité incitative devrait faire évoluer la redevance sur les produits phytopharmaceutiques et l'affecter aux démarches vertueuses.
- Renforcement de la Brigade Nationale Enquête Vétérinaire et Phytosanitaires pour contrôler les pratiques illégales et frauduleuses.
- le conseil agricole, qui encourage les démarches de bonnes pratiques, devrait évoluer vers une plus grande professionnalisation et une indépendance. ([verdura.fr – 10/10/2012](#))

Milieus aquatiques : la consécration des établissements publics territoriaux de bassin

D'ici quatre ans, le sigle EPTB sera moins méconnu : ces établissements seront présents sur tout l'Hexagone, comme maîtres d'ouvrage du « grand cycle de l'eau », incluant fleuves et rivières, ressources souterraines, zones humides et précipitations.

([La Gazette des communes – 11/12/2012](#))

Evènements et documents :

Synthèse de la conférence
[« Les eaux souterraines, ressource invisible »](#)
Organisée par l'AEAG le 25/10/2012

Vidéo petit déjeuner de l'ARPE sur
[« La valeur économique de l'eau »](#)
(20/11/2012)

Avec le soutien de :